



Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT

N° 285 13 janvier 2026

Se syndiquer

Pourquoi, comment

Les militants du syndicat SM-TE présentent à tous les salariés leurs meilleurs vœux pour 2026. Non pas des vœux qui accomplissent par enchantement telle ou telle amélioration de leur condition.

Le meilleur vœu que forme le SM-TE pour les salariés c'est celui d'une perception lucide des situations et agir en conséquence : pour les salariés, prendre la décision de se syndiquer.

La France a un taux de syndicalisation des salariés parmi les plus faibles. Déjà affaiblis dans le secteur public, les rangs des adhérents qui paient effectivement une cotisation à un syndicat sont particulièrement clairsemés dans le secteur privé.

Les cotisations des adhérents devraient être la seule source de financement pour le fonctionnement des syndicats et de leurs fédérations syndicales. Évident ? Pas tant que cela. Savez-vous que les fédérations syndicales nationales tirent une large part de leurs subsides dans les financements offerts par les grandes entreprises du CAC-40 comme Renault ?

Avec des effets redoutables : si les salariés se sont détournés de leurs syndicats, les syndicats de leur côté se sont progressivement détournés des salariés. Chacun est à même dans son entreprise de trouver des exemples où l'intérêt de l'appareil syndical prime sur celui des salariés qu'il est censé défendre.

Bien sûr, les salariés trouveront à leurs côtés des militants syndicaux engagés, désintéressés et sincères. Mais ceux-là se heurteront bien vite à leur structure syndicale dès lors qu'ils voudront mener une action qui pourrait entraver les intérêts financiers supérieurs de leur structure. Ils seront au mieux avertis, puis écartés, et finiront radiés sans ménagement s'ils ne partent pas par eux-mêmes par découragement et aigreur.

La tendance régulière aux reculs sociaux, à la régression salariale, à l'explosion de la précarité, à l'émergence des « travailleurs pauvres », mais aussi l'écart sans cesse croissant des inégalités salariales trouve sa source dans une communauté de travail désarmée autant que dans un syndicalisme « sous influence » neutralisé face aux dérèglements économiques et à la puissance des agents du capitalisme mondialisé.

S'il est normal que les entreprises financent les syndicats patronaux (MEDEF, CGPME, UIMM ...), il est tout à fait anormal que ces mêmes entreprises financent également les syndicats de salariés. Il y a là un conflit d'intérêt installé dont les salariés doivent prendre conscience.

Or, pour agir efficacement pour la communauté de travail, c'est-à-dire satisfaire en vérité aux objectifs de liberté et de justice, il importe que le syndicat soit dans les mains des salariés.

Mais rien n'est irréversible : comment faire ?

1. La première chose est de faire sienne cette idée que personne d'autre que les salariés ne prendra en mains leurs affaires et leurs intérêts.
2. Accepter cette idée que seuls les syndicats ont, par le code du travail, la capacité et le pouvoir d'agir vis-à-vis des directions d'Entreprises. Individus isolés, Collectifs, Associations, ne pourront pas élire des représentants salariés dans les instances représentatives du personnel et ne seront jamais dotés de pouvoirs de négociation. Ce sont les syndicats qui ont hérité de ce pouvoir inscrit dans la loi.
3. Choisir un syndicat : l'offre est abondante. Tous affichent la même ambition de défense des salariés. Ça n'est donc pas cet objectif qui les différencie. Faire un choix éclairé nécessitera de se pencher sur d'autres critères : que définissent leurs statuts ? Quels sont leurs financements ? Comment sont élues leurs instances de décision ? Que disent les déclarations ou rapports d'activités de leurs assemblée générales ou congrès ?

L'offre du Syndicat de la Métallurgie – Travaillons Ensemble (SM-TE) :

Avec ses statuts uniques dans le monde syndical « Article 4 : Le syndicat affirme le principe de l'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique ». Ce syndicat créé en 2011 entend proposer une offre syndicale renouvelée, indemne des conflits d'intérêts. **Déjà actif dans la branche de la Métallurgie, son projet « Travaillons Ensemble » au service du bien commun de la communauté de travail a vocation à s'étendre à d'autres branches professionnelles et à la création partout en France de syndicats et de sections syndicales « Travaillons Ensemble ».**

FICHE D'ADHÉSION au SM-TE - BARÈME 2026

Le syndicat affirme le principe d'indépendance syndicale et prohibe tout financement d'origine patronale ou politique (Statuts Art. 4)

A retourner par courriel à : sm-te@travaillonsensemble.org

avec un virement bancaire : **IBAN** FR76 3000 3022 0200 0503 1731 533 **BIC** SOGEFRPP

ou par courrier postal à : SM-TE 6 bis rue de la Paroisse - 78000 VERSAILLES

avec un chèque à l'ordre de « Syndicat SM-TE »

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADHERENT

M. Mme **NOM :**

Prénom :

Adresse du domicile :

Code postal :

Commune :

Tél. Domicile (facultatif) :

Tél. Prof. :

Portable :

Adresse mail personnelle :

Adresse mail professionnelle :

Date de naissance :

Lieu de naissance (Commune – Dpt) :

Catégorie d'emploi :

Apprenti

Sans emploi

Non Cadre

Cadre

Retraité

Cotisation annuelle de base :

22,00 €

22,00 €

48,00 €

60,00 €

55,00 €

Cotisation annuelle recommandée ⁽¹⁾ :

66,00 €

66,00 €

144,00 €

180,00 €

165,00 €

Barème adopté par l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025

Adhérez en 2026 au SM-TE pour renforcer vos possibilités d'actions

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X](#) @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : <https://travaillonsensemble.org>

Cotisation annuelle de base 2026 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €